

COMMUNE DE LAROQUE DE FA

PROCES VERBAL

de la séance du Conseil municipal du 11 juillet 2018

L'An deux mille dix huit, le onze juillet à 13 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de LAROQUE DE FA s'est réuni en mairie, sur convocation adressée à ses membres le 28 juin 2018, sous la présidence de Monsieur Raymond SPOLI, Maire.

Présents : ASTRUC Claudine, AZEAU Claude, BINAND Stéphane, GANIVENQ Maria, HERMAND Laurent, NAGEL Robert, SPOLI Raymond et WASHINGTON Joséphine.

Absents excusés : ANDRIEU Eric (Procuration à Claude AZEAU) et FABRE Jean-Paul (procuration à Raymond SPOLI).

Secrétaire de séance : AZEAU Claude.

A la demande de Monsieur le Maire, le Conseil municipal accepte l'inscription à l'ordre du jour de la question sur l'avant projet de charte du Parc Naturel Régional Corbières-Fenouillèdes.

0 - Approbation du procès-verbal de la séance du 31 mai 2018.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 31 mai 2018, soumis à l'approbation des membres du Conseil, est adopté à l'unanimité.

- 1 - Personnel - Choix de l'agent technique polyvalent recruté dans le cadre du dispositif « Parcours Emploi Compétences » -

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 31 mai 2018, le Conseil municipal avait approuvé la création d'un emploi d'adjoint technique contractuel dans le cadre du dispositif « Parcours Emploi Compétences ».

Après avoir entendu la présentation des candidatures et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 6 voix pour, PROPOSE la candidature de Pascal ROOU-ROUX pour le poste d'agent technique polyvalent, sous réserve que l'intéressé soit éligible au dispositif « Parcours Emploi Compétences ».

14 heures - Arrivée de Maria GANIVENQ.

- 2 - Approbation de l'avant projet de charte du Parc Naturel Régional Corbières-Fenouillèdes -

Monsieur le Maire précise qu'en séance du 17 juillet prochain, le conseil syndical du Syndicat mixte de préfiguration du Parc Naturel Régional (PNR) votera l'avant projet de charte définissant la démarche engagée à travers la création du parc et les engagements des signataires. La charte validée deviendra opposable à travers les orientations stratégiques et les documents d'urbanisme et de planification et rajoutera donc des contraintes règlementaires aux futurs projets de développement qui pourraient voir le jour dans les petites communes.

Robert NAGEL rappelle les objectifs poursuivis avec la mise en place du PNR ; il explique notamment que cette structure est adaptée aux petites communes et représente un outil de développement rural. Concernant les zones de sensibilité maximale qui excluent ou encadrent certaines activités comme l'éolien, il précise que le zonage défini n'est que le résultat des contraintes déjà existantes sur le territoire, comme Natura 2000, et qu'il ne serait pas judicieux de saboter ce projet de parc en votant contre sa charte.

Laurent HERMAND expose le travail réalisé au sein du PNR et l'opportunité d'un développement touristique pour les villages des Corbières par la mise en valeur de leurs patrimoines.

Le Conseil municipal, après avoir entendu les exposés et après en avoir délibéré, par 6 voix pour, 3 abstentions et 1 voix contre, APPROUVE l'avant projet de charte du Syndicat mixte de préfiguration du Parc Naturel Régional Corbières-Fenouillèdes.

- 3 - Désignation d'un représentant de la commune auprès de l'Association de Développement des hautes Corbières -

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal que suite à l'élection partielle du Conseil d'Administration de l'Association de Développement des Hautes CObières (ADHCO) lors de son assemblée générale du 13 juin 2018, il y a lieu de procéder à la désignation d'un délégué de la commune qui siègera dans toutes les instances de l'ADHCO, où la commune devra être représentée.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, DESIGNER Raymond SPOLI, Maire, afin de représenter la commune de Laroque de Fa auprès de l'ADHCO.

- 4 - Renouvellement du contrat de maintenance du défibrillateur -

Le Conseil municipal, à l'unanimité, APPROUVE la signature du contrat avec la société CARDIO-COURSE, portant sur la maintenance du défibrillateur, pour un coût forfaitaire annuel de 45 euros HT (hors consommables).

- QUESTIONS DIVERSES -

- Monsieur le Maire informe le Conseil du mouvement de protestation contre l'implantation d'une usine d'enrobé sur la plaine de FERRALS qui fait l'objet d'une enquête publique en cours.
- Le Conseil municipal approuve la mise à jour du tableau des maires de Laroque de Fa, qui sera réalisé par la Société CAIMAN de LEZIGNAN CORBIERES, pour un coût d'environ 72 euros.
- Monsieur le Maire fait le point sur les travaux d'enfouissement des lignes de la RD613.

La séance est levée à 15 heures 30.

Le Maire,

Raymond SPOLI

